

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Saint-Anselme

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 21 mai

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Anick Daneault	Psychoéducatrice
Karine Desjardins	Technicienne en éducation spécialisée
Sylvie Beaudoin	Directrice

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☐ Oui ☒ Non	Nous avons consulté certaines enseignantes mais leur présence serait importante à ce comité. Nous solliciterons leur participation à nouveau l'an prochain.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	La fréquence a été suffisante, mais pourrait être augmentée.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	À revoir.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	S'assurer que chaque enfant ait les conditions favorables pour qu'il se développe au meilleur de ses capacités tout au long de son parcours à notre école.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Petits groupes, plusieurs intervenants. Interventions rapides dès que des situations surviennent. Aussi, la stabilité du personnel aide pour le suivi des élèves.	☒ Oui ☐ Non	--
No. 2	Valeurs de respect, bienveillance, acceptation, autonomie.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Il y a toujours matière à amélioration.	☒ Oui ☐ Non	Toujours faire les rappels. Nous sommes tous des modèles.
No. 3	Diminuer la violence verbale entre les élèves d'ici juin 2026.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Des niveaux se sont davantage améliorés que d'autres.	☒ Oui ☐ Non	Poursuivre les rappels. ** Passation du questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) à prévoir au printemps 2027.
No. 4	Augmenter la capacité des élèves à résoudre leurs conflits lors des moments moins structurés.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les élèves sont encore très dépendants des adultes.	☒ Oui ☐ Non	Penser à trouver comment outiller les élèves (ex: brigade pacifique de médiateurs). À suivre.



2. Mesures de prévention

Les **mesures de préventions** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Coupons du respect du code de vie à retirer (car d'autres mesures par classe sont installées à la place).

3. Collaboration des parents

Commentaires

Chaque éducateur spécialisé s'est présenté lors de la 1re rencontre de parents et leur a fourni ses coordonnées.
Les parents ont été informés à chaque événement.

Les mesures de collaboration des parents sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Le code QR pour les dénonciations sera visible et facilement accessible dans la synthèse.
La synthèse du plan de lutte sera présentée aux parents dès le début de l'année.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

Les parents et élèves ont communiqué avec les intervenants concernés lors de situations d'intimidation en 2025-2026. Les suivis ont été faits de façon rigoureuse et fréquente.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Code QR à instaurer et à intégrer sur le site de l'école.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires

La confidentialité a été respectée.

Des rappels fréquents demeurent importants, compte tenu de la nécessité de toujours respecter la confidentialité.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

Les actions à prendre ont été faites.

À préciser dans le document synthèse (point 5): Ajouter "Transmission des informations aux parents."

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
La démarche a été mise en mise à chaque fois qu'une situation d'intimidation a été rapportée.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Les sanctions telles qu'indiquées dans la synthèse ont été appliquées selon la nature des gestes commis.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
Le suivi des signalements a été fait. La communication est maintenue avec les parents.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).